

Dossier du BHI S3/7050

LETTRE CIRCULAIRE 27/1999
4 juin 1999

COMMISSION DE L'OHI SUR LE DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE
MANDAT

Référence : Décision N°1 de la XVe Conférence HI.

Monsieur,

Lors de sa 7e réunion, la Commission de l'OHI sur le dictionnaire hydrographique a révisé son mandat afin de le mettre en conformité avec la Décision N°1 de la XVe Conférence hydrographique internationale.

Vous trouverez joint en annexe le mandat révisé pour approbation. Toutes objections et/ou propositions d'amélioration devront parvenir au Bureau, le 31 août 1999, au plus tard.

Une fois approuvé, ce mandat sera incorporé dans les Résolutions de l'OHI, en temps utile.

La XVe Conférence hydrographique internationale a approuvé la proposition visant à établir des sous-groupes linguistiques (voir Compte-rendu des séances, Vol.2, p. 172 et 173 - copies jointes) pour les langues officielles de l'OHI et pour l'espagnol (Décision N°24). L'importance de ces sous-groupes est devenue évidente lors de la récente révision en profondeur du volume français du Dictionnaire, laquelle a été effectuée par plusieurs anciens directeurs du SHOM (voir LC 45/1998).

Il est donc demandé aux Etats membres anglophones, francophones et hispanophones de bien vouloir désigner des représentants pour ces sous-groupes linguistiques.

Nous vous remercions de bien vouloir noter que la composition du sous-groupe linguistique susmentionné pour le français n'est bien évidemment pas limitée aux représentants français. Tous les Etats membres francophones sont invités à désigner des représentants.

L'Argentine qui est représentée au sein de la Commission a déjà contacté plusieurs Etats membres hispanophones et plusieurs Etats candidats à la qualité de membre en vue d'établir un sous-groupe linguistique pour l'espagnol. Des représentants ont été désignés par les pays suivants : Equateur, Guatemala, Mexique et Espagne. Les autres Etats membres hispanophones sont également invités à désigner des représentants.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

Annexe A : Mandat de la Commission de l'OHI sur le dictionnaire hydrographique
Annexe B : Rapport du GT de l'OHI sur le dictionnaire hydrographique (S-32) (p. 172 et 173,
Vol.2, Compte rendu des séances de la XV^e CHI)

COMMISSION DE L'OHI SUR LE DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE MANDAT

Composition

La Commission de l'OHI sur le dictionnaire hydrographique est ouverte à tous les Etats membres qui souhaitent en faire partie. Les représentants en sont désignés par les Etats membres de l'OHI. La Commission peut inviter des observateurs à participer à ses délibérations pendant et entre les réunions.

Organisation

La Commission comprend un président qui conduit les travaux de la Commission ainsi que les représentants désignés par les Etats membres de l'OHI. La Commission effectuera ses travaux par correspondance principalement. Des réunions ont lieu, si nécessaire, tous les 2 ou 3 ans. Le fonctionnement de la Commission est régi par un document interne intitulé "Règles de Procédure".

Les sous-groupes linguistiques pour l'anglais, le français et l'espagnol travaillent par correspondance uniquement. Leurs activités sont coordonnées par leur représentant respectif au sein de la Commission.

Objectifs

1. Revoir et mettre à jour les différents volumes (anglais, français et espagnol) du dictionnaire hydrographique sur une base continue.
2. Travailler en relation avec d'autres organes de l'OHI qui préparent des publications contenant des glossaires, afin d'assurer une homogénéité.
3. Travailler en relation avec des organes d'autres organisations qui produisent des dictionnaires et/ou des glossaires.

(Rapport présenté à la XV^e Conférence Hydrographique Internationale d'avril 1997)

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OHI SUR LE DICTIONNAIRE
HYDROGRAPHIQUE (S-32)**

par le Président: Capitaine au long cours Hans-Peter ROHDE (BHI)

1. HISTORIQUE

Le Dictionnaire hydrographique (S-32) est très largement utilisé à l'OHI ainsi qu'à l'extérieur. Il est devenu évident au début des années 1980 que la 3^e édition publiée en 1974 ne permettait plus de répondre aux besoins de la communauté hydrographique. En conséquence, il a été demandé aux Etats membres par LC 45/1984 s'ils jugeaient nécessaire de créer un groupe de travail pour la mise à jour du dictionnaire. La majorité des réponses des Etats membres ayant été favorable, le groupe de travail sur le Dictionnaire hydrographique a été constitué comme indiqué dans la LC 26/1985.

2. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

La composition du groupe de travail a changée plusieurs fois depuis le début. Il est actuellement composé de représentants des Etats membres suivants : Argentine, Chine (depuis 1995), Croatie, France, USA (NOS).

3. REUNIONS

Le groupe de travail s'est réuni deux fois au BHI à Monaco en juin 1993 (5^e réunion) et en mai 1996 (6^e réunion).

4. ACTIVITES PRINCIPALES

- 4.1 Le volume français de la 4^e édition a été imprimé et distribué aux Etats membres en 1992.
- 4.2 La révision de la 4^e édition, commencée en 1991, s'est achevée en 1994. Cette révision avait pour objectifs principaux :
 - La correction des erreurs et des discordances dans la 4^e édition, et
 - une meilleure cohérence avec les glossaires d'autres publications de l'OHI.
- 4.3 Le volume anglais de la 5^e édition a été imprimé en 1994 et distribué aux Etats membres au début de l'année 1995.
- 4.4 Le volume français de la 5^e édition sera achevé au début de l'année 1997 et publié ultérieurement.
- 4.5 La compilation du volume espagnol de la 5^e édition a été achevée en juillet 1996. Ce volume a été imprimé et distribué ultérieurement.

- 4.6 Le GT a rédigé une proposition visant à modifier la RT K3.3, laquelle a été soumise au Comité de direction du BHI. Cette proposition a été portée à l'attention des Etats membres sous couvert de la LC 35/1996 et approuvée par la majorité requise.

5. RECOMMANDATIONS POUR LES TRAVAUX FUTURS

La 3e édition n'ayant pas été mise à jour pendant plus de dix ans, la préparation de la 4e édition, et, par la suite, de la 5e édition, ont constitué une lourde charge pour le groupe de travail restreint. Cette charge a donné lieu à un décalage trop long entre la publication des volumes anglais et français.

Il est par conséquent, recommandé que le groupe de travail poursuive ses activités en mettant l'accent sur les objectifs suivants :

- Tenir les différents volumes de la S-32 à jour en permanence et éviter tout décalage entre leur publication.
- Fournir une version numérique de la S-32.

Pour atteindre ces objectifs :

- 1) Le GT recommande la formation de sous-groupes linguistiques pour les langues officielles de l'OHI. Compte tenu de l'existence du volume équivalent de la S-32 en espagnol, le GT recommande également la formation d'un sous-groupe pour l'espagnol.

Ces sous-groupes devraient travailler par correspondance et leurs travaux devraient être coordonnés par le groupe de travail.

- 2) Le GT devrait étudier les diverses possibilités pour préparer une version numérique de la S-32 y compris avec la coopération de partenaires potentiels.
-